



Immédiat devrait toutefois surtout se faire sentir en France, dans le village de Jougne. PHOTOMONTAGE BEL COSTER

Combat éolien vaudois térés de la frontière

laigues, Raphaël Darbellay. Ce n'est pas le cas des communes françaises voisines, dominées par la crête de Bel Coster. Le paysage y est un argument touristique majeur, surtout depuis que les petites stations de ski sont à la peine en hiver.

A commencer par Jougne, labellisée «petite cité comtoise de caractère», où la tension monte peu à peu. A l'ombre de la montagne binationale, en face de l'église et du Monument aux morts, la Mairie a même affiché le verdict du dernier Conseil municipal: une résolution d'opposition, votée à l'unanimité moins deux abstentions. L'Exécutif actuel goûte peu le projet d'Alpiq, au contraire semble-t-il de l'équipe en place avant les élections de 2014. La Mairie s'inquiète notamment du cimentage de la base des mâts, situés non loin des sources communales.

«Ils vont massacrer notre paysage pour un jeu qui n'en vaut pas la chandelle, s'agace Eric Mariacher, habitant du hameau d'Entre-les-Fourgs et animateur d'une page Facebook d'opposants. Surtout que l'information a peu cir-

culé. Au XXI^e siècle, c'est un déni de démocratie.» Une pétition tourne et le débat ne fait que commencer. Après les difficultés rencontrées par le projet Eoljoux - sept mâts au Brassus situés près de Bois-d'Amont (F) -, le Canton de Vaud et la Préfecture du Doubs misent sur une consultation des dix communes françaises concernées, du 2 mai au 6 juin. Charge à Besançon de rédiger une synthèse.

Pas de courant direct

Elle risque notamment de relever l'absence de courant éolien pour les citoyens tricolores impactés. Le parc prévoit en effet une production équivalente à la consommation de 18 000 ménages. Des ménages suisses donc. «C'est vrai que ça aurait mieux passé si ce courant était partagé, note Antonio Pinto, le nouveau tenancier de l'Hôtel La Couronne, dont cinq chambres ont vue sur la montagne. Mais on verra ce qu'en disent les clients. Peut-être que c'est un effort à faire.»

Dans les ruelles de Jougne, l'air est frais. Les habitants sont soit révoltés, soit silencieux. Tandis

que dans les boutiques du village, on préfère relativiser. «Un effet du temps, soupire un commerçant. C'est mieux que le nucléaire, et visiblement les Suisses ont les moyens.» La gérante du café, Aurélie Waltzer, enchaîne. «Il faut arrêter de râler aussi. Si ça va faire baisser notre immobilier? Peut-être. Mais il est de toute manière surévalué avec la proximité de la Suisse. Et notre santé? Ce sera toujours moins dangereux que cette route et ses 17 000 véhicules quotidiens.»

L'impact de tout ça? Les opposants doivent être reçus par les communes. Les promoteurs assurent qu'ils tiendront compte «dans la mesure du possible» des retours récoltés par le Doubs. Et le syndic de Ballaigues se dit ouvert. «On peut clairement entrer en matière. Suivant ce qui ressort, on peut imaginer déplacer un mât.» Il s'agit de rester bons voisins, jusqu'à un certain point. «On ne renoncera pas au projet, souligne le syndic. Ce n'est pas une question d'argent (ndlr: 80 000 à 100 000 francs par an pour la Commune, via la location du terrain). On le fait pour la transition énergétique.»

d'un immeuble d'habitation au cœur de Payerne



Le vent a rendu le combat des pompiers très difficile. C. AEBI

les résidents évacués, une dizaine de personnes ont été incommodées par la fumée.

A noter que la bâtisse touchée est enchâssée entre d'autres immeubles d'habitation et le bâtiment de l'Office du tourisme, à proximité immédiate du Café du Raisin. Dimanche soir, les pompiers luttèrent pour éviter la propagation du feu aux toitures adjacentes. Un combat rendu difficile par un vent tourbillonnant prompt à attiser l'incendie. Un témoin évoque également «des circonstances difficiles, à savoir un bâtiment ancien et fait de bois». Les dégâts sont d'ailleurs très importants. **Romarc Haddou**

La Côte

Une fondation est née pour aider la rénovation du Manoir de Nyon

La demeure du XV^e siècle qui jouxte le château, minée par une guerre de succession, tombe en décrépitude. Une fondation œuvre à sa sauvegarde

Le Manoir, une imposante maison de maître fortifiée située à côté du château de Nyon, n'a été classé monument historique qu'en 1991. C'est pourtant l'un des plus anciens et valeureux édifices de la ville. Construit sur les remparts, presque aussi volumineux que le château, il remonte en effet au XV^e siècle (*lire ci-dessous*). Vue du lac, cette noble demeure privée a fière allure. Mais de près, façades, encadrements, porche et cour d'honneur donnant sur la rue Maupertuis sont très usés par le temps. C'est que les descendantes de la famille propriétaire depuis 1850 sont en bisbille depuis quarante ans sans trouver de solution pour sauvegarder ce patrimoine. Résultat, le monument dégradé fait tache dans ce cœur historique de la ville où le château et sa propre dépendance, la Ferme du Manoir, siège du Conseil communal, ont été rénovés par la Ville.

Municipale médiatrice

C'est ce qui a poussé Fabienne Freymond Cantone, ancienne municipale de l'Urbanisme aujourd'hui à la tête de la Culture, à s'approcher des propriétaires dès 2011 pour tenter de jouer les médiatrices. «Je pense vraiment que ce Manoir doit être restauré

et revenir un jour au public, d'une manière ou d'une autre.» La Ville de Nyon ne pouvant racheter un monument historique de cette importance, la municipale est entrée à titre personnel dans le conseil de la Fondation Guido Comba, fondée en 2014 par sa veuve Ina, la seule propriétaire habitant le Manoir.

«Je pense vraiment que ce Manoir doit être restauré et revenir un jour au public, d'une manière ou d'une autre»

Fabienne Freymond Cantone
Municipale de la Culture

L'idée de cette dame, aujourd'hui octogénaire, est de faire perdurer l'intérêt que son mari, un érudit, avait pour les arts et la culture et de léguer à son décès le Manoir à la fondation. Le hic, c'est qu'elle n'est pas la seule propriétaire de cette vaste demeure, les filles du frère de son défunt époux, qui vivent en Italie, étant également inscrites au Registre foncier. Et que des problèmes de succession et de répartition des parts empêchent tous travaux d'entretien ou de rénovation.

«Dans cette situation, notre fondation vivote, mais notre but est de faire avancer les choses

pour la conservation de ce patrimoine national en le transformant en espace culturel», explique son président, Beat Windler, qui espère un appui politique de la Ville de Nyon afin de soutenir la fondation dans son but si elle devenait propriétaire. D'autant plus qu'un avant-projet de restauration de la toiture et des façades avait déjà été établi il y a une dizaine d'années par l'architecte Nicolas Delachaux, restaurateur avec Christophe Amsler du château de Nyon, à la demande des propriétaires.

Salles de concert

L'an dernier, la fondation l'a mandaté pour définir une occupation nouvelle du Manoir. «Idéalement, on pourrait créer une salle de concert pour la musique de chambre, une cave à jazz dans les caves et une salle de conférences tout en conservant les trésors de la maison, soit les étages comprenant l'escalier à vis, les anciennes cuisines, les salons avec des plafonds à caissons du XVI^e siècle, des lambris constitués de coffres datant du XVII^e siècle et des tapisseries», estime le président.

Mais la partie sera difficile à jouer. Contrairement à la magnifique maison de la Doges, à La Tour-de-Peilz, que le propriétaire avait léguée à la section vaudoise de Patrimoine suisse avec un capital pour la rénovation et l'entretien, on ne sait pas sur quoi déboucheront les luttes de succession du Manoir. En attendant, la fondation a le mérite d'exister pour un jour prendre le relais. **Madeleine Schürch**



Le Manoir, côté lac, dresse sa haute silhouette à côté du château. CHRISTIAN BRUN

Maison de nobles au service de la ville

● On a longtemps cru que le Manoir était une dépendance du château de Nyon, où le bailli bernois aurait séjourné en attendant le rehaussement de la forteresse savoyarde conquise en 1536. D'autant plus que les chantiers successifs tendent à prouver que les deux bâtiments ont évolué de concert. Or, l'étude historique réalisée en 2006 par Catherine Schmutz Nicod montre que la maison de maître a de tout temps été une demeure privée, mentionnée dès 1460 comme «ancienne maison de Verrois», référence

probable à un certain Jehan Vorromey.

Dans le même texte, un deuxième propriétaire est évoqué: Jacques Evraud, qui deviendra en 1475 le banneret de Nyon et dont la copie de la statue trône sur la fontaine de Maître Jacques, dans le quartier de Rive. Il vendra le Manoir au noble André Feste de Genève, qui tient la métairie de Nyon, soit la surveillance du marché, fonction importante dans la cité. Ce dernier possède en plus du Manoir un jardin, une maison avec pressoir, une étable, des chesaux, une

grange à la rue Maupertuis et même la maison de la Croix-Blanche, au bord du lac, seule hôtellerie de la ville (aujourd'hui Hôtel Beau-Rivage). En 1574, il est avéré que Nicolas d'Aubonne, châtelain de Nyon chargé d'administrer les propriétés du seigneur, possède le Manoir comme ses descendants jusqu'au XVIII^e siècle. En 1724, la famille Rochemondet achète le domaine, y compris le verger de la Duche, la poterne et la vigne de l'Hôpital de Rive. Ami Comte en devient propriétaire en 1850.